



Litige d'un contrat d'assurance voiture

Par **tilk37**, le **13/02/2009** à **16:41**

bonjour.

mon ancien cabinet d'assurance a assuré mon véhicule en prenant en compte une catégorie supérieure. soit 300€ de différence sur 6 ans.

je m'en suis aperçu lors d'un changement de cabinet.

lors de l'inscription en 2002 le cabinet n'avait pas le type de mon véhicule dans leur base de donnée, voici leur réponse.

après 3 courriers, ils ne veulent faire aucun geste commercial.

ai je un recours possible?

merci par avance de votre réponse.

Par **chaber**, le **17/02/2009** à **06:16**

Bonjour,

le délai de prescription est de 2 ans. Vous ne pouvez que réclamer le trop perçu en apportant tout justificatif nécessaire pendant cette période.

Par **tilk37**, le **18/02/2009** à **01:56**

merci pour votre réponse.
cordialement.